

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL de la**  
**COMMUNE DE MAREST SUR MATZ**  
Département de l'Oise  
**Séance ordinaire du 21 mai 2024 à 19h**

Envoyé en préfecture le 25/05/2024  
Reçu en préfecture le 25/05/2024  
Publié le 25/05/2024  
ID : 060-216003756-20240521-3\_2024\_04-DE



Nombre de membres  
- effectif légal 11  
- en exercice 11  
- présents : 08  
- pouvoirs : 03  
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation  
14/05/2024  
Date d'affichage  
14/05/2024

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE. BOURDON. GOBET. LEGRAND. DANGRÉAUX. VERNEY. MEUNIER. VIGOGNE.

Absents excusés : Mme DUVAL qui donne pouvoir à M. LEGRAND - M. PARÉDÈS qui donne pouvoir à M. VERNEY - M. BONICHOT qui donne pouvoir à Mme VIGOGNE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène VIGOGNE

**3/2024/04 : Objet : TARIFICATION DES AFFOUAGES**

**AFFOUAGES réservés aux Marestois**

Bois durs tarif unique : 11 € le stère

Coupes de Nettoyage tarif unique : 6 € le stère

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)